

**Association OrTra santé-social,
Genève**

Rapport de l'organe de révision

Exercice 2015-2016

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale ordinaire des délégués

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association **OrTra santé-social Genève** pour l'exercice arrêté au 30 juin 2016.

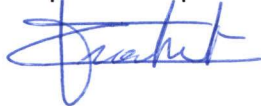
La responsabilité de l'établissement des comptes de l'exercice incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes de l'exercice puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes de l'exercice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'à la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques approuvée par le Conseil d'Etat.

Genève, le 26 octobre 2016

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.



Frédéric Crochet
Expert-réviseur agréé



Jean-Charles Vitali
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes de l'exercice comprenant :

- Bilan au 30 juin 2016 d'un total actif de CHF 1'733'259.22
- Compte de résultat présentant un résultat de CHF 511'303.51
- Notes sur les comptes de l'exercice au 30 juin 2016

Bilan au 30 juin 2016

En CHF	Note	30.06.2016	30.06.2015
Liquidités	3.4	411 725.23	86 795.78
Créances	3.5	47 921.07	15 286.50
Comptes de régularisation actif	4	1 267 127.63	661 091.36
Total actif ciculant		1 726 773.93	763 173.64
Matériel de formation	5	6 436.80	0.00
Fonds amortissement matériel de formation	5	-214.56	0.00
Total immobilisations corporelles		6 222.24	0.00
Garanties loyers		63.05	42 153.85
Parts sociales	6	200.00	200.00
Total immobilisations financières		263.05	42 353.85
TOTAL DE L'ACTIF		1 733 259.22	805 527.49
Créanciers	7	65 461.37	81 881.05
Comptes de régularisation passif	8	664 039.75	253 930.72
Total engagements à court terme		729 501.12	335 811.77
Subventions non dépensées à restituer		0.00	82 123.20
Total engagements à long terme		0.00	82 123.20
Fonds de produits	9	204 100.48	101 009.55
Total capital des fonds (fonds affectés)		204 100.48	101 009.55
Résultat reporté		288 354.11	294 306.78
Résultat de l'exercice		511 303.51	-7 723.81
Total des fonds propres	3.3	799 657.62	286 582.97
TOTAL DU PASSIF		1 733 259.22	805 527.49

HOWALD Claude
Présidente

MERKLI Sandra
Vice-Présidente

Compte de résultat du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

En CHF	Notes	2015/2016	2014/2015
Cotisations membres		33 500.00	31 750.00
Subventions non CIE		3 345 430.45	1 792 433.09
Produits non CIE		3 378 930.45	1 824 183.09
Subvention OFPC		461 330.20	247 138.33
Subventions		461 330.20	247 138.33
Subvention FFPC		248 408.62	133 074.49
Autres revenus	10	249 897.77	111 938.45
Autres revenus		498 306.39	245 012.94
Total des produits d'exploitation		4 338 567.04	2 316 334.36
Gestion et administration			
Salaires		-570 751.86	-299 493.86
Charges sociales		-100 480.65	-45 745.79
Frais administratifs	11	-174 080.84	-131 794.25
Prestataires administratifs externes	12	-281 644.45	-110 971.77
Enseignement			
Salaires		-1 026 894.88	-1 230 299.00
Charges sociales		-128 405.69	-181 117.58
Autres charges de personnel		-10 300.00	-27 545.13
Chargés de cours externes		-73 020.45	-54 155.10
Charges de personnel & administration		-2 365 578.82	-2 081 122.48
Matières consommables / Equipement		-69 970.80	-57 671.24
Moyens d'enseignement / matériel		-69 970.80	-57 671.24
Loyers		-411 983.00	-123 477.00
Charges d'immeuble		-910 268.36	-59 287.45
Salaires		-42 043.65	0.00
Charges sociales		-6 118.90	0.00
Charges bâtiments		-1 370 413.91	-182 764.45
Provisions et pertes sur débiteurs		-21 300.00	-2 500.00
Provisions et pertes		-21 300.00	-2 500.00
Total des charges d'exploitation		-3 827 263.53	-2 324 058.17



santé-social genève

Compte de résultat du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

En CHF	Notes	2015/2016	2014/2015
Amortissements matériel formation		-214.56	0.00
Dissolution fonds de produits		214.56	0.00
Amortissements et fonds de produits		0.00	0.00
Résultat de l'exercice		511 303.51	-7 723.81

HOWALD Claude
Présidente

MERKLI Sandra
Vice-Présidente

Notes

Note 1 : Buts et organisation de l'association

1.1 Présentation

L'Association OrTra santé-social Genève est une association régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle ne poursuit aucun but lucratif. Elle est neutre sur le plan politique, et confessionnel. Les activités liées aux cours interentreprises sont subventionnées par l'Office pour l'orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) et par la Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue (FFPC).

1.2 Buts statutaires

L'association a pour but :

- de réaliser une communauté d'actions entre les associations d'employeurs / les employeurs et les associations d'employés / les syndicats du canton de Genève pour tout ce qui touche aux intérêts des métiers et des formations dans les domaines de la santé et du social.
- elle représente cette communauté d'actions pour toute formation et auprès de toute organisation en rapport avec ces domaines.
- elle assume les tâches d'une OrTra au sens des lois fédérales, plus particulièrement de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPF).

L'association remplit ces objectifs en mettant à disposition des enseignants qualifiés et des locaux adaptés.

Note 2 : Dispositif de l'Association OrTra santé-social Genève

2.1 Secteur de formation, situé à la rue des Charmilles 28, 1203 Genève

L'Association OrTra santé-social Genève dispense des cours selon les directives fédérales des cours interentreprises.

2.2 Le comité est composé de :

Madame Howald Claude	Présidente
Madame Merkli Sandra	Vice-Présidente
Monsieur Baeriswyl Robert	Trésorier
Madame Fellay Morante Sandrine	Co-présidence de la Commission Santé
Madame Weber Françoise	Co-présidence de la Commission Santé
Monsieur Collard Alain	Co-présidence de la Commission Social
Monsieur Ortega Blaise	Co-présidence de la Commission Social

Aucun membre du comité n'a reçu de salaire, d'indemnité ou de jetons de présence.

2.3 Organe de révision

Alber&Rolle Experts-Comptables Associés SA
Chemin Frank Thomas 34
1208 Genève

2.4 Effectif du personnel

Au 30 juin 2016 le centre de compétence est composé de 11.3 effectif temps plein (ETP) comme salarié fixe. Des formateurs sont employés selon besoin et rémunéré à un tarif horaire.

2.5 Signature et engagement de l'association

Mode de signature collective à deux pour les comptes de liquidités. Les signataires sont divisés en deux groupes :

- groupe A : deux membres de l'association
- groupe B : deux membres de la FER Genève

Deux membres du même groupe ne peuvent pas engager l'association.

Note 3 : Principes retenus pour l'établissement des comptes

3.1 Base des comptes

Les cours interentreprises, en tant qu'organisme majoritairement financé par des subventions cantonales inférieures à CHF 1'000'000 et supérieures CHF 50'000, sont soumis aux exigences de la directive transversale sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques approuvée par le Conseil d'Etat pour l'intervalle des montants mentionnés et à la Swiss GAAP RPC 21. Le contrôle restreint des états financiers est appliqué. Dans ces limites sont considérées uniquement les subventions versées par l'OFPC et par conséquent ne sont pas incluses celles de la FFPC.

Les comptes de l'exercice 2015-2016 donnent une image fidèle des résultats et de la situation financière.

L'établissement des comptes de l'exercice 2015-2016 est basé sur la poursuite de l'exploitation, de l'importance relative et des délimitations des charges et produits à la période.

Les principes comptables appliqués sont l'intégralité, la clarté, la prudence, la permanence dans la présentation et l'évaluation, et l'interdiction de compensation de charges et produits.

Les comptabilités et états financiers sont basés sur le principe des coûts historiques (valeur d'acquisition).

L'année scolaire a été définie comme exercice comptable.

3.2 Date de clôture des comptes

L'exercice comptable suit la période scolaire et par conséquent il s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.

La clôture des comptes intervient au 30 juin de chaque année.

3.3 Capitaux propres

En CHF	30.06.2016
Fonds propres au 1 ^{er} juillet	286'582.97
Résultat de l'exercice	511'303.51
Ajustement subvention non dépensée à restituer	16'381.60
Ajustement fonds de produits	-14'610.46
Fonds propres au 30 juin 2016	799'657.62

3.4 Liquidités

Les liquidités se composent d'avoirs déposés sur un compte auprès de la Banque Raiffeisen.

3.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Note 4 : Comptes de régularisation actif

En CHF	30.06.2016
Charges constatées d'avance	26'371.89
Produits à recevoir	273'162.60
Subventions à recevoir	967'593.14
Total	1'267'127.63

Note 5 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Des évaluations subséquentes sont effectuées. Si cet examen fait apparaître des baisses de valeur ou des modifications de la durée d'utilisation, le plan d'amortissement résiduel est modifié ou un amortissement non planifié est enregistré. Les immobilisations sont amorties de manière linéaire.

Immobilisations corporelles	Durée d'amortissements (en années)
Matériel de formation	5

La limite d'activation s'élève à CHF 5'000.00.

En CHF	Matériel de formation
Coûts d'acquisitions :	
Solde au 1^{er} juillet 2015	0.00
Investissements	6'436.80
Solde au 30 juin 2016	6'436.80
En CHF	Matériel de formation
Amortissements cumulés :	
Solde au 1^{er} juillet 2015	0.00
Amortissements planifiés	-214.56
Solde au 30 juin 2016	-214.56
Valeur comptable nette :	
Au 30 juin 2015	0.00
Au 30 juin 2016	6'222.24

Note 6 : Parts sociales

En CHF	30.06.2016
Banque Raiffeisen	200.00
Total	200.00

Note 7 : Créanciers

En CHF	30.06.2016
Créanciers opérationnels	65'461.37
Total	65'461.37

Note 8 : Comptes de régularisation passif

En CHF	30.06.2016
Charges à payer	75'124.08
Subventions reçues d'avance	384'498.22
Produits reçus d'avance	204'417.45
Total	664'039.75

Note 9 : Fonds de produits

La nouvelle méthode de subventionnement autorise l'affectation à un fonds de produits à hauteur de 15% des coûts de fonctionnement ; cette affectation est financée par l'OFPC et la FFPC en dehors de la subvention relative aux coûts réels. Un montant de CHF 92'581.65 a donc été comptabilisé et ce, directement entre l'actif (Comptes de régularisation) et le passif (Fonds de produits). Un ajustement sur années antérieures, de CHF 10'723.84, a été comptabilisé sur l'exercice.

Le but de ce fonds est le renouvellement ou l'acquisition de matériel considéré comme investissements (d'une valeur unitaire supérieur à CHF 5'000) pour les cours interentreprises dispensés aux apprentis.

Le solde du montant affecté, s'il n'est pas utilisé, doit être restitué à l'Etat de Genève 6 ans après son affectation.

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	Total
Attribution fonds de produits	14'573.01	43'955.80	53'204.58	92'581.65	204'315.04
Dissolution fonds de produits	-214.56	0.00	0.00		-214.56
2015/2016	-214.56				
Amortissements cumulés futurs	-6'222.24	0.00	0.00		-6'222.24
2015/2016	-6'222.24				
Fonds de produits disponible	8'136.21	43'955.80	53'204.58	92'581.65	197'878.24
Amortissements cumulés	6'222.24	0.00	0.00	0.00	
Fonds de produits au bilan	14'358.45	58'314.25	111'518.83	204'100.48	204'100.48

Note 10 : Autres revenus

En CHF	01.07.2015 30.06.2016	01.07.2014 30.06.2015
Gestion réseau d'entreprise	30'850.00	34'400.00
Brochures, cahiers	29'454.38	20'567.90
Indemnités commissions officielles	1'490.00	1'770.00
Autres subventions	186'094.49	53'184.45
Intérêts créanciers	68.70	78.10
Commission d'impôts à la source	1'042.10	1'242.90
Redistribution Taxe CO2	898.10	695.10
Total	249'897.77	111'938.45

Note 11 : Frais administratifs

En CHF	01.07.2015 30.06.2016	01.07.2014 30.06.2015
Frais de personnel	-10'954.06	-11'538.01
Recherche personnel	0.00	-702.00
Assurance	-13'617.05	-1'392.80
Frais de bureau, photocopies, affranchissements	-71'302.23	-63'042.40
Frais de téléphone	-8'506.75	-8'582.85
Cotisations	-6'719.00	-4'154.00
Frais de comité, d'assemblée générale	-5'343.35	-1'190.45
Honoraires de révision	-3'780.00	-3'456.00
Frais de publicité	0.00	-2'898.80
Frais informatique	-52'695.46	-33'789.44
Frais financiers	-1'162.94	-1'047.50
Total	-174'080.84	-131'794.25

Note 12 : Prestataires externes

En CHF	01.07.2015 30.06.2016	01.07.2014 30.06.2015
Honoraires de comptabilité	-38'553.30	-34'036.20
Honoraires de secrétariat	-2'926.25	-51'100.00
Honoraires salaires et paies	-9'370.05	-8'592.50
Honoraires juridiques	0.00	-425.00
Honoraires divers	-230'794.85	-16'818.07
Total	-281'644.45	-110'971.77

Note 13 : La constitution, la dissolution et la variation des provisions

Non applicable

Note 14 : La constitution, la dissolution et la variation des réserves

Non applicable

Note 15 : Les indemnités complémentaires

Non applicable

Note 16 : La destination et la variation des fonds affectés

Non applicable

Note 17 : Avances sur salaires

Non applicable

Note 18 : Inventaire du stock

Non applicable

HOWALD Claude
Présidente

MERKLI Sandra
Vice-Présidente